

# RÈGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES FESTIVAL E—TEND'ART 2020

Le concours de Nouvelles du Festival "e-tend'Art" 2020, organisé par l'association Plastik'Art, est ouvert à tous les candidats résidant ou séjournant en RÉGION SUD (PACA), France métropolitaine, quel que soit leur âge, **sous réserve d'acceptation des parents pour toute personne ayant moins de 18 ans.**

**LA THÉMATIQUE RETENUE POUR CETTE ÉDITION EST "OUVRE TON ŒIL INTÉRIEUR !".**

La proclamation du palmarès aura lieu lors de la soirée événementielle du Festival, le samedi 8 août 2020, sur la place Marcel Pagnol, Manosque à 18 h 30.

La nouvelle sera également lue par « L'oiseau-lyre » (harpe et voix) à cette occasion mais aussi dans le cadre du festival Off des Correspondances qui se déroule du 23 au 27 septembre 2020.

Le présent concours est ouvert du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2020 (délai de rigueur).

## **Comment participer :**

- Écrire une nouvelle en mille mots (espaces et ponctuation non incluses), en langue française, sur le thème proposé (une tolérance de 100 en plus ou en moins est admise).
- L'inscription au concours est gratuite.
- Les candidats doivent être âgés de minimum 14 ans (avec autorisation parentale) au 1<sup>er</sup> juillet 2020.
- La participation est interdite aux nouvelles déjà éditées, même à compte d'auteur, ainsi qu'aux membres du jury et aux organisateurs.
- La nouvelle doit être inédite.
- Elle doit impérativement comporter un titre (non décompté dans les mille mots), ne présenter aucun signe distinctif permettant d'identifier son auteur, et ne pas avoir déjà été primée.
- Le texte doit être en format doc, police Times New Roman, taille 12
- L'auteur sera susceptible de se présenter sur scène lors de la soirée événementielle du Festival.

## **L'inscription peut se faire :**

Toutes les inscriptions par voie électronique se font en ligne sur le site [www.festival-etendart.fr](http://www.festival-etendart.fr) ou en envoyant vos fichiers numériques à l'adresse suivante : [contact@festival-etendart.fr](mailto:contact@festival-etendart.fr) (en précisant comme objet : Concours de Nouvelles 2020)

## Obligations :

- Écrire une nouvelle en mille mots (espaces et ponctuation non incluses), en langue française, sur le thème proposé (une tolérance de 100 en plus ou en moins est admise).

*Nous nous réservons le droit de soumettre au vote du public votre texte.*

- Une biographie de l'auteur ;
- Une photo et/ou Logo de l'auteur ;
- Les textes dactylographiés.
- Préciser dans votre mail l'acceptation et validation des conditions générales et règlement du concours par la phrase « ***je soussigné (NOM PRÉNOM du responsable légal) accepte et valide les conditions générales et règlement du concours Etend'Art 2020*** ».
- Respect de la loi AVIA
- Chaque personne s'engage à n'exercer aucune violence physique, sexuelle ou verbale à l'égard d'une autre personne ou être vivant, aucun propos raciste, xénophobe, homophobe, antisémite ne sera accepté.

## Critères de sélection :

- Respect du thème
- Qualité de l'écriture et de la performance
- Originalité
- Respect du règlement

## Jury :

Le jury sera composé de personnalités qualifiées de la culture et de la littérature. Sa décision est souveraine et sans appel. Elle sera prise à la majorité des voix.

## Prix :

Selon l'âge des participants, plusieurs prix pourront être décernés :

- Prix adulte
- Prix des lycéens
- Prix des collégiens

Les lauréats devront impérativement être présents ou se faire représenter lors de la remise des prix. Dans le cas contraire, les prix ne seront pas attribués. L'annonce du palmarès et la remise des prix auront lieu le samedi 8 août sur la place Marcel Pagnol à Manosque à 18 h 30 lors du vernissage de l'évènement.

## Conditions supplémentaires :

- L'organisateur, seul responsable de la régie de scène et de l'organisation générale, délèguera un responsable technique qui veillera au bon déroulement des montages/démontages et au respect des horaires.
- Ces décisions s'imposent à tous et ne sont pas susceptibles de recours. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non réalisation d'un prix octroyé à un des lauréats.
- L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement.
- En cas de litige, seul le texte du présent règlement sera pris en considération.